



Comité Français d'Accréditation
52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris
SIRET : 397 897 487 00031
Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20
Site internet : www.cofrac.fr

Attestation d'accréditation
Accreditation certificate

N° 3-10101
Rev. 0

Bénéficiaire / Beneficiary: SOCOTEC POWER SERVICES

Identifiant légal / *Legal identifier*: N° 067704650

Adresse / *Address*: 5 Place des Frères Montgolfier, 78280, GUYANCOURT, France

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type A, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard **NF EN ISO/IEC 17020:2012** and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type A, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*

Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **04/06/2026**
Date de fin de validité / *Valid until*: **30/06/2029**

Approuvé par / *Approved by*:

DocuSigned by:
Hélène GIBERGE
B1953E8155854C3...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

THERMIQUE - FLUIDES / *THERMIQUE-FLUIDS*
ÉLECTRICITÉ / *ELECTRICITY*
ÉLECTROMÉCANIQUE / *ELECTROMECHANICS*

# ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.2a	Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14 et R.4722-26 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - disponible sur le site internet du ministère du travail
1.1.2c	Vérifications périodiques des installations électriques permanentes, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents)	Code du Travail articles R. 4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-16 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1259 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - disponible sur le site internet du ministère du travail

# ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.2f	Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires.	Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - disponible sur le site internet du ministère du travail

ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Inspections réalisées dans un cadre autre que réglementaire		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.6c	c) Inspections par thermographie infrarouge	Cahiers des charges autres que réglementaires Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérification de l'état de conformité d'équipements de travail sur demande de l'inspection du travail

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.2a	Equipements de travail destinés au levage	Code du Travail, articles R.4722-5 et R.4722-6 Arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux modalités de réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail ainsi qu'aux conditions et modalités d'accréditation des organismes chargés de ces vérifications Décret n° 2021-902 du 6 juillet 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'équipements de travail Guide pour l'application de la directive "machine" 2006/42/CE Guide technique de juillet 2019 relatif aux opérations de modification des machines ou des ensembles de machines en service Circulaire DRT n°99-7 du 15 juin 1999 Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005 Circulaire DRT n°2005-08 du 27 juin 2005 Circulaire DGT n°2010-01 du 04 février 2010 Notes techniques applicables Autres référentiels techniques applicables conformément au pt.8 de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 octobre 2009

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérification de l'état de conformité d'équipements de travail sur demande de l'inspection du travail

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.2c	Equipements de travail autres que les appareils de levage et les échafaudages	Code du Travail, articles R.4722-5 et R.4722-6 Arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux modalités de réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail ainsi qu'aux conditions et modalités d'accréditation des organismes chargés de ces vérifications Décret n° 2021-902 du 6 juillet 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'équipements de travail Guide pour l'application de la directive "machine" 2006/42/CE Guide technique de juillet 2019 relatif aux opérations de modification des machines ou des ensembles de machines en service Circulaire DRT n°99-7 du 15 juin 1999 Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005 Circulaire DRT n°2005-08 du 27 juin 2005 Circulaire DGT n°2010-01 du 04 février 2010 Notes techniques applicables Autres référentiels techniques applicables conformément au pt.8 de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 octobre 20099

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérifications générales périodiques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3a	Presses et autres machines désignées par l'arrêté	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 5 mars 1993 modifié soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles visés à l'article L. 231-1 à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérifications générales périodiques		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3b	Appareils et accessoires de levage	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
2.1.3c	Echafaudages	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérification avant mise en service ou avant remise en service		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.4a	Appareils et accessoires de levage <i>A l'exclusion de l'examen d'adéquation prévu aux articles 5-I et 7 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 modifié</i>	Code du Travail (articles R4323-22 et R4323-28) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
2.1.4b	Echafaudages	Code du Travail (articles R4323-22 et R4323-28) Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail

ÉLECTROMÉCANIQUE / Transports Mécaniques / Vérifications au titre de la protection des travailleurs		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.2.2a	Vérifications générales périodiques des ascenseurs et équipements assimilés installés sur les lieux de travail	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Textes et normes rendus applicables par les référentiels

# THERMIQUE - FLUIDES / Installations thermiques et conditionnement d'air / Installations destinées à la production et à la distribution d'énergie thermique		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
6.1.4a	a) Contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW #	Code de l'environnement (articles L224-1, R224-20 à R.224-41-9) Arrêté du 02 octobre 2009 modifié relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW Textes et normes rendus applicables par les référentiels
6.1.4b	b) Inspection périodique des systèmes thermodynamiques et des systèmes de ventilation combinés à un chauffage par effet joule dont la puissance nominale est > à 70 kW #	Code de l'environnement (articles L224-1, R224-42, R224-43, R224-45 à R.224-45-9) Arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'inspection périodique des systèmes thermodynamiques et des systèmes de ventilation combiné à un chauffage dont la puissance nominale utile est supérieure à 70 kW

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation:*

Désignation	Adresse complète
Agence ENR EPE	6 Impasse Henry le Châtelier, Domaine du Millenium, 33700, Mérignac, France
Agence ENR Nord-Est	10 Route de Thionville, Parc des Varimonts, 57140, Woippy, France
Agence ENR Ouest & Offshore	167 rue de Beaugé, 72000, Le Mans, France
Agence ENR Sud	29 rue Ernest Cognacq, Les portes de Lazac, 11100, Narbonne, France
Agence Equipements Nucléaires	10 Route de Thionville, Parc des Varimonts, 57140, Woippy, France

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.

DocuSigned by:
Jérémy SIMONNET
D372C263703F451...